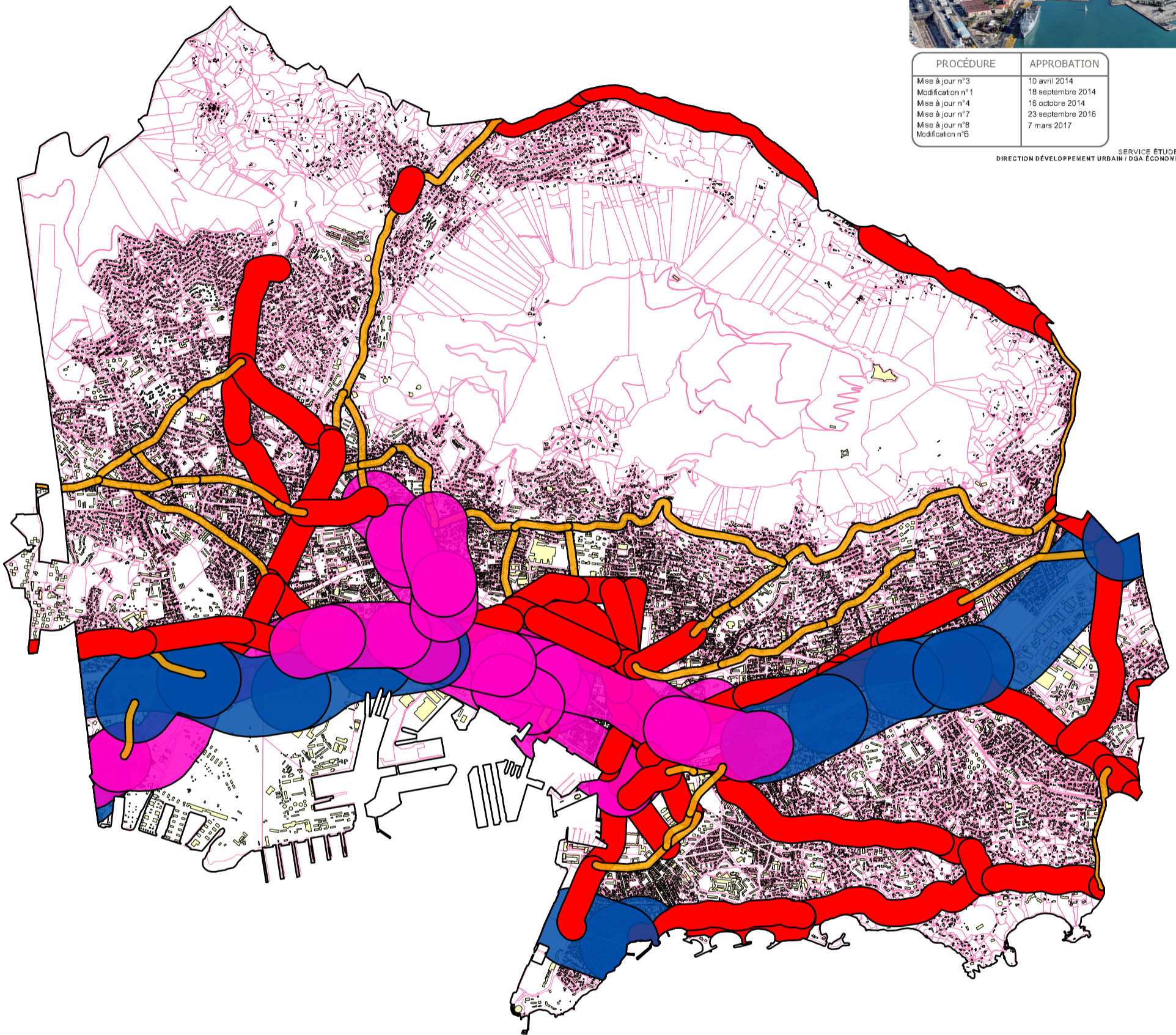


VOIES BRUYANTES



PROCÉDURE	APPROBATION
Mise à jour n°3	10 avril 2014
Modification n°1	18 septembre 2014
Mise à jour n°4	16 octobre 2014
Mise à jour n°7	23 septembre 2016
Mise à jour n°8	7 mars 2017
Modification n°6	

SERVICE ÉTUDES ET PLANIFICATION
DIRECTION DÉVELOPPEMENT URBAIN / DGA ÉCONOMIE ET DÉVELOPPEMENT



Légende :

- Catégorie 1 = 300m
- Catégorie 2 = 250m
- Catégorie 3 = 100m
- Catégorie 4 = 30m

Source : DDTM83 Classement des voies bruyantes
(emprise de part et d'autre des chaussées)
Arrêtés Préfectoraux 9 Janvier 2023

